



Banale panade à Roissy ?

On alerte la direction depuis longtemps sur le problème du sous-effectif. On a même l'impression de radoter. Mais comment faire autrement alors que rien ne change sur le terrain ?



Sous-effectif : les A, un cache-misère ?

Prenons un bureau quelconque sur le Fret. Sur un effectif d'une quinzaine d'agents dont deux inspecteurs, il manque deux contrôleurs. Pourtant, comme les promotions d'inspecteurs sont pléthoriques par rapport aux besoins, et que Roissy en absorbe le trop plein, un inspecteur supplémentaire par rapport aux emplois prévus est affecté dans ce bureau.

Le sous-effectif est donc officiellement de moins un (-1). Ce n'est pas très grave. Avec un agent en moins, on peut penser que ce bureau ne serait pas le plus mal loti.

Et pourtant...



Indisponibilité opérationnelle masquée

Quelques agents sont en **horaires administratifs**. Est-ce une bonne chose ? Pour eux, sans aucun doute, puisqu'ils l'ont demandé. Mais pour le bureau ?

Un bureau de contrôle est censé fonctionner en Horaires Longs (HL). Que se passe-t-il donc entre 8h et 9h, et 17h30 et 20h ? C'est simple, il manque des ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé).

Par ailleurs, il y a des **temps partiels**.

Encore une fois, c'est une bonne chose puisque c'est un droit qu'on les agents, que ce soit pour des **activités syndicales** ou pour des raisons personnelles.

Et bien sûr, parfois des **congés bonifiés** viennent se rajouter au tableau. Hé oui, puisque c'est un droit également.

Les ETPT restants ne correspondent donc pas aux emplois réellement disponibles. On a par conséquent une situation fragile, que le moindre événement peut venir perturber. Un arrêt maladie, par exemple... ou même des vacances ou une formation...



Hiérarchie hors-sujet ?

C'est dans ces moments qu'on attend de la hiérarchie, à défaut d'agents supplémentaires, de faire au moins preuve de souplesse dans la gestion ordinaire du service.

Or, ce ne sont trop souvent que mesquineries et comptes d'épicerie. Pourquoi contraindre des agents qui ont des heures d'avance à prendre des récupérations alors qu'ils souhaitent travailler ? Certes, la règle est claire : pas plus de **35 heures d'avance**. Mais que vaut-il mieux, respecter la règle à la lettre ou laisser travailler des gens qui le souhaitent ? En situation de sous-effectif, la réponse devrait être évidente...

De même, pourquoi être à cheval sur les horaires au point, en cas de retard, d'enlever des minutes à des gens qui arrivent souvent en avance la plupart du temps ? La hiérarchie de proximité ne comprend-elle pas qu'en Île-de-France, les **conditions de transports** sont plus qu'aléatoires ?

Pourquoi faire un drame de **l'heure du repas**, comme si ne pas respecter strictement la plage de 11h30-13h30 allait voler du temps à l'administration ? D'autant que si les agents partent déjeuner en retard, c'est souvent pour terminer de s'occuper d'un déclarant.



S'en prendre aux effets, et non aux causes...

D'un côté **on demande aux agents des efforts d'adaptation**, et même de « compréhension », de l'autre on fait appliquer la règle à la lettre.

Alors que la base, le respect des horaires d'ouverture du bureau, **n'est même plus assuré**.

Maintenant, très fréquemment, ce bureau de contrôle ferme à 18h, même s'il reste un vérificateur en Horaires Longs.

En effet, la règle qui veut qu'un agent ne peut rester seul s'applique ici dans toute sa rigueur.

On a connu des bureaux moins stricts. Mais en tout cas, il a fallu se battre pour que **l'agent contraint de partir ne perde pas ses deux heures**.

Comme si venir à Roissy était un tel plaisir qu'on pouvait le faire gratuitement, pour 2h30 de récupération (au delà des horaires administratifs) au lieu de 4h30. Comme si les horaires étaient à la carte.

Comme si c'était à **l'agent de subir les conséquences** d'une situation qu'il n'a ni voulu ni organisé.



Été rime avec anxiété

Conséquences qui promettent d'être encore plus ardues pour l'été. En effet, il faut constituer et « **équilibrer** », **selon la formule consacrée, les côtes de service des mois de juillet et août**.

Mais comment équilibrer une côte quand il manque autant d'agents ? Combien faut-il d'agents en temps normal pour assurer toutes les vacances sur une semaine ?

Évidemment, on peut faire comme si juillet et août étaient des mois « normaux ».

Et envisager un roulement qui permettra aux plus chanceux d'aller profiter des **plaisirs estivaux vers le mois d'octobre...**

Encore une fois, tout le monde dans la chaîne hiérarchique est conscient du problème.

Mais **les seuls qui en subissent** réellement les conséquences, au-delà des petits désagréments managériaux d'avoir à constituer une côte de service, **sont les agents de base**.



Quelle image de l'administration ?

Quid du service public et du bon renom de l'administration dans ces conditions ?

Au cas où ça aurait échappé à certains, si ce service est ouvert de 8h à 20h, c'est bien parce qu'il y a une demande des déclarants pour ça, et un trafic sur cette plage horaire.

En témoigne un déclarant qui, puisque le bureau était fermé, a voulu passer dans l'unité la plus proche.

En témoignent les problèmes que ça a engendré, et le ressentiment de plus en plus grand en leur sein, vis-à-vis d'un service pointilleux sur certains détails mais incapable d'assurer la base : être ouvert aux horaires prévus.

Et ce n'est pas fini : **les arrivées de mutations** externes sur Roissy – 7 agents B et 3 agents C en OP/CO – sont **loin de compenser** les besoins d'effectifs sur le Fret.

Car 15 agents B et 3 agents C repartent. Soit un solde négatif de 8.

Pour conclure

Aux agents qui nous rejoignent nous souhaitons bonne chance dans leur carrière sur la plateforme. Et pour tous, nous n'accepterons pas que les **problèmes d'effectifs** que nous soulevons en permanence soient la **cause d'un mal être grandissant** au sein des services¹.

Surtout avec une hiérarchie de proximité incapable de comprendre que, dans cette situation, **il faut de la souplesse** et non pas *braquer* les agents, par une application des règlements qui semble toujours se retourner contre eux.

Le 5 mai 2017

1 Voir notamment notre délibération votée au CHSCT du 20/04/17 et notre préalable au GT du 31/03/17, intitulée *Les risques psycho-sociaux ? La 8^{ème} plaie de Roissy !*